

n° 15
25 juillet 2018

Viticulture

À retenir cette semaine

Stade pré-véraison à véraison
Assez fort développement de l'oïdium sur grappes
Pas d'évolution du mildiou, risque en baisse
Perforations des larves de tordeuses en nombre faible à moyenne selon les parcelles.
Premières baies touchées par le botrytis

BSV réalisé en fonction des observations de la situation sanitaire des vignobles à partir des données des vignobles suivis dans le cadre du réseau de parcelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Observations effectuées par les membres du réseau BSV en application du protocole harmonisé national d'observations. Cette année, le réseau comprend 38 parcelles

Données du réseau

17 parcelles renseignées, 13 dans le vignoble de Saint-Pourçain et 4 dans le vignoble des Côtes d'Auvergne.

Stades phénologiques

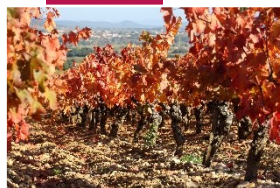


Les parcelles les plus précoces commencent à vérer, et beaucoup sont à un stade très proche de la véraison. Les baies commencent à être translucides, on voit apparaître le « veinage », elle sont plus souples. Sauf situation de stress hydrique, la véraison devrait maintenant être très proche.



Prévisions météo

De faibles averses orageuses seront possibles samedi. La semaine prochaine sera ensoleillée et très chaude, avec des températures de plus de 35°C pour les premiers jours d'août.



Situation sanitaire

Cicadelles vertes

Le nombre de larves est très faible sur de nombreuses parcelles. Seules 3 parcelles en dénombrent de l'ordre de 50 pour 100 feuilles. Les symptômes sont bien visibles mais représentent qu'un faible pourcentage du feuillage pour la plupart des parcelles.

Rappel : le seuil de nuisibilité est fixé à 100 larves pour 100 feuilles. Il est très sécuritaire pour les cépages autres que pinot.

Tordeuses de la grappe

Le vol se termine. Il a été faible. Il y a au maximum 5 perforations pour 100 grappes. C'est un nombre peu élevé, mais le risque principal est qu'elles soient une porte d'entrée pour le botrytis. On commence déjà à voir des baies perforées commencer à pourrir.

3 baies perforées par la même chenille; elles vont se dessécher toutes comme celle de gauche, et seront peut-être contaminées par le botrytis



Mildiou



La météo actuelle est très défavorable au mildiou.

Pour les parcelles où la situation est très saine, c'est la fin du risque. Seules les parcelles ayant déjà des symptômes sur grappes ont un petit risque que la situation évolue un peu.

Le feuillage quant à lui reste sensible, et plus particulièrement les jeunes feuilles du haut du feuillage. Il est important de les protéger pour que le feuillage reste actif le plus longtemps possible après vendanges et permette une bonne mise en réserve.

Oïdium



Je disais la semaine dernière qu'il avait peu de risque qu'il y ait des contaminations sur grappes sur parcelle parfaitement saine. Le « parfaitement saine » avait toute son importance, car cette semaine on note des progressions de symptômes sur grappes assez importante. Là où la semaine dernière seule 1 baie était touchée, il y en a 4-5 cette semaine. Les symptômes minimes, ne devraient pas s'étendre aux autres ceps, voire même pas aux autres grappes. Par contre ils peuvent encore pas mal s'étendre sur les grappes déjà touchées.

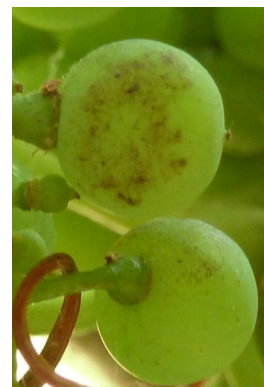
Il est important que vous fassiez un tour dans vos parcelles maintenant pour ne pas avoir de mauvaises surprises au moment des vendanges !

Oïdium (suite)

Toutes ces photos ont été prises lundi dernier



Symptômes d'oïdium récents, sans trop de gravité. Ils peuvent un peu s'étendre mais ne pas compromettre la récolte



Sur ces grappes, l'oïdium est bien blanc, c'est-à-dire sporulant. Les grappes à ce stade de contamination sont condamnées, et l'oïdium peut encore beaucoup s'étendre aux grappes voisines. Selon la fréquence de grappes touchées à ce stade, la récolte va être compromise en quantité et en qualité

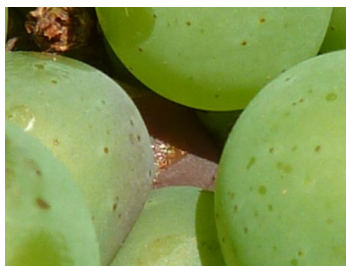


Ces grappes sont à un stade très avancé d'attaque d'oïdium. Aux vendanges, elles seront complètement sèches, sans jus. Il est important de les supprimer, à la fois pour qu'elles ne contaminent pas les voisines, mais aussi pour ne pas compromettre la qualité de la vendange.



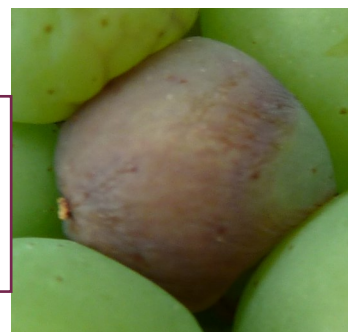
Botrytis

Les premières baies touchées sont désormais visibles. Elles sont encore très peu nombreuses, et sont souvent sur des baies perforées par les tordeuses de la grappes.



Baies botrytisées à l'intérieur de la grappe. La contamination est probablement provoquée par des débris floraux restés emprisonnés dans la grappes

Baie botrytisée suite à une perforation d'eudémis.



Black rot

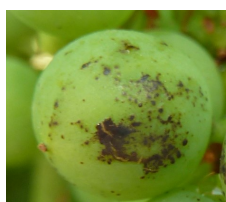


Fin du risque.

Maladie du bois

Les cas de mortalité sont moyennement nombreux, mais la forte chaleur annoncée pourrait bien faire augmenter fortement leur nombre.

Réponse à la devinette de la semaine dernière:



La baie touchée par l'oïdium est la 2ème. Il n'est ici pas sporulant, on ne voit que les traces laissées par le mycélium. C'est pour cela que cela fait des traces partant d'un point et faisant des ramifications.

Et voici la devinette de la semaine :



Qu'est-ce qui a causé le « rattatinement » de cette baie ?

Pour vous aider, voici quelques propositions :

Du mildiou, un coup de soleil, du black rot ou une perforation d'Eudémis ?

Réponse la semaine prochaine !

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.

<http://viticulture.ecophytopic.fr/viticulture>

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François ROUDILLON - froudillon@allier.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Véronique SARROT - vsarrot@allier.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.